

Résolution adoptée à la séance plénière du 29 mars 2021

Pour une politique nationale de santé environnement au cœur des territoires

Déclaration du groupe de la Mutualité

Les liens entre environnement et santé sont avérés : le taux de mortalité dû à des facteurs environnementaux serait égal à 10 % en France selon l'Agence européenne de l'environnement.

La crise sanitaire qui bouleverse notre quotidien, nous fait prendre conscience des conséquences de la dégradation de l'environnement sur notre santé. Elle nous alerte également sur les lourdes conséquences économiques et sociales qu'elle entraîne et nous invite à réfléchir sur les vulnérabilités qu'elle amplifie.

Les inégalités sociales, territoriales et de genre en matière de santé environnement se cumulent et doivent donc être abordées dans une approche globale des déterminants de santé prenant en compte la qualité du cadre de vie de toutes et tous. Une analyse de ces interactions reste à bâtir et serait de nature à éclairer les politiques publiques.

Pollution, dérèglements climatiques, exposition à des composés chimiques, destruction de la biodiversité sont responsables de certaines maladies chroniques, respiratoire et cardio-vasculaires, troubles de la fertilité, perturbations de la croissance, cancers, diabètes, stress, allergies, zoonoses ...

Agir sur les facteurs environnementaux doit ainsi permettre de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population.

Pour cela, le changement de paradigme du tout curatif vers l'inclusion systématique du préventif est impératif. La prévention et la promotion de la santé doit être un champ d'actions à part entière de toute politique publique.

Le CESE devra poursuivre résolument cette réflexion, comme nous y invite la résolution que le groupe de la mutualité a voté.